

Message du Conseil communal au Conseil général n° 170 du 20 septembre 2021

Objet : Prendre connaissance et valider le crédit brut de CHF 190'000.- pour l'aménagement des berges nécessaire à la lutte contre les crues de la Sorne dans le quartier de la Tuilerie à Bassecourt.

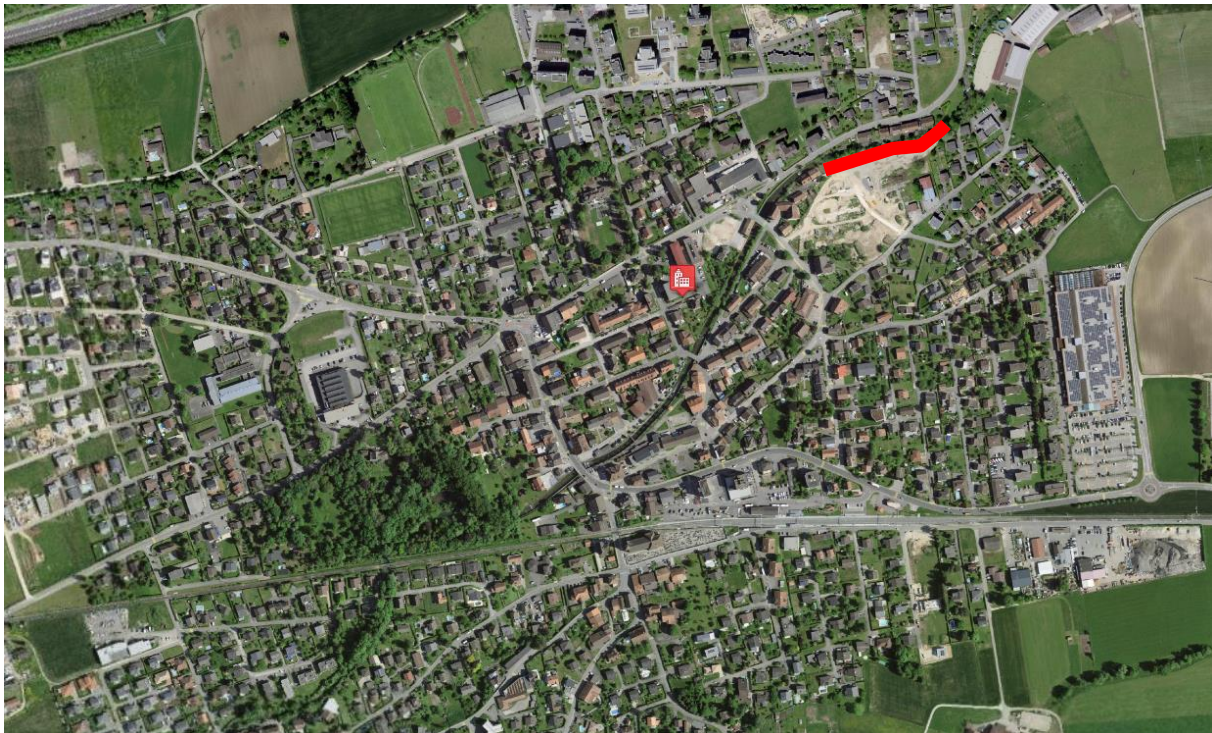
1. Préambule / Objet

L'aménagement actuel de la Sorne en aval de Bassecourt induit des risques de crues sur les constructions alentours.

En référence au plan spécial « Les Jardins de la Tuilerie » à Bassecourt validé en décembre 2014 concernant le plan d'occupation des sols, des équipements et du réaménagement de la Sorne le Conseil communal vous soumet une proposition de crédit pour la diminution du danger due aux crues et de la renaturation des berges de la Sorne. La Commune profitera des synergies avec les travaux actuels sur le site « Les Jardins de la Tuilerie ».

2. Introduction

Le site de l'ancienne usine Stella, racheté par LJT SA a déjà subi d'importants travaux de dépollution, viabilisation et a pour but d'être un écoquartier mettant l'accent sur la mixité sociale. EMS, appartements protégés, PPE, appartement de location et enfin commerces de proximité seront érigés ces prochaines années. La Commune souhaite profiter des travaux de viabilisation pour éliminer le danger crue d'une partie des quartiers situés à l'Est du village de Bassecourt en élargissant les berges de la Sorne tout en mettant un fort accent sur la renaturation et la biodiversité du cours d'eau.



Village de Bassecourt – emprise du projet

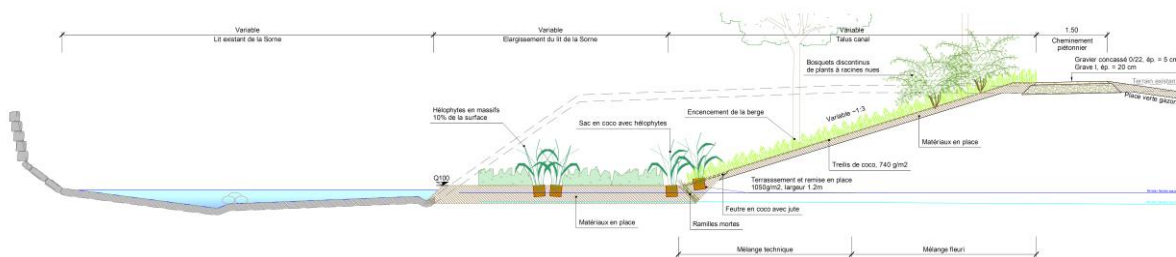
3. Projet

La Sorne sera élargie de 5 à 10 mètres sur une longueur de 150 mètres afin d'augmenter le gabarit hydraulique du cours d'eau.

Le projet de revitalisation a été conçu pour permettre à la faune et la flore locales de se développer dans les meilleures conditions possibles. En termes de renaturation, la berge droite de la Sorne sera adoucie et végétalisée, le cordon boisé sera recréé avec des essences locales, des plantations aquatiques seront introduites et le cours d'eau sera aménagé afin de garantir un développement optimum pour les poissons.



Extrait du plan de situation



Coupe type

4. Coût des travaux

Le montant des travaux est estimé à CHF 190'000.- avec un degré de précision de +/- 10%.

Désignation	Total	A charge de la commune de Haute-Sorne	A charge du tiers bénéficiaire
Clé de répartition du financement	100 %	2/3	1/3
Cout des travaux	190 000	126 666	63 334
Investissement brut à charge de la commune		126 666	
Investissement brut à charge du tiers bénéficiaire			63 334

Tableau 1 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

Selon l'article 20, al. 4 de la LGEaux, l'aménagement des eaux de surface nécessaire à la protection contre les crues incombe à la Commune.

Cependant, l'élargissement de la Sorne contribue aussi à réduire le risque pour les nouveaux bâtiments du site « Les Jardins de la Tuilerie ». C'est pour cette raison que la société LJT SA participe à 1/3 du financement. La répartition entre les tiers bénéficiaires du coût global a été proposée par l'Office de l'Environnement en fonction des objets protégés. La charge brute communale s'élève à CHF 126'666.- de laquelle seront déduites les subventions fédérales et cantonales (50%) se montant à CHF 63 333.-.

Désignation	Total	A charge de la commune de Haute-Sorne	A charge du tiers bénéficiaire
Clé de répartition du financement	100 %	2/3	1/3
Cout des travaux	190 000	126 666	63 334
Subvention ENV et OFEV selon arrêté du 2 novembre 2020 (JU 15 % / CH 35 %)	- 95 000 -	63 333	- 31 667
Investissement net à charge de la commune	-	63 333	
Investissement net à charge du tiers bénéficiaire			31 667

Tableau 2 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

5. Considérations financières

L'investissement brut porte sur un montant de CHF 190'000.-

Investissement **CHF 190'000.-**

Le demande de crédit porte sur un montant de **CHF 190'000.-**

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.

6. Financement

Le dossier a été soumis aux instances cantonales pour l'obtention de subventions et un arrêté de subventionnement a été rendu.

La dépense à charge du financement spécial est la suivante :

Montant brut	CHF	126 666.-
<u>Subventions cantonale/fédérale – à recevoir</u>	CHF	<u>63'333.-</u>
Solde à financer	CHF	63'333.-
Besoin en financement	CHF	63'333.-

Prélèvement sur le financement spécial digues et protection contre les crues (29009.20).
Mise en application du guide n°4 du délégué aux affaires communales portant sur l'utilisation des financements spéciaux alimentés sous MCH1.

Charge financière annuelle

Aucune, l'objet étant amorti totalement l'année de réalisation par un prélèvement dans les fonds spéciaux existants.

Charges d'entretien

Les frais d'entretien de la berge seront introduits dans le plan d'entretien communal et seront à charge du financement spécial, fonction 741 Correction des cours d'eau.

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal, sur la base du préavis de la commissions des berges, souhaite réduire les risques de crues dans ce secteur en garantissant le développement de la biodiversité dans les milieux naturels à proximité directe du milieu bâti. Pour ces raisons, il recommande au Conseil général d'accepter le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 1^{er} septembre 2021

Au nom du Conseil communal
Le Président **Le Chancelier**

Jean-Bernard Vallat **Raphaël Mérillat**